

---

## CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT GENERALE

CONVENTION TRIENNALE 2024 – 2027

---

### PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE DES MILIEUX AGRICOLES

POUR DES MILIEUX AGRICOLES  
RESILIENS SUR LA VALLEE DU GARON

**Communauté de Communes de  
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny  
262 rue Barthélémy Thimonnier  
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72  
contact@cc-valleedugaron.fr



**CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT  
2024 - 2027**

**entre**

**la Communauté de communes  
de la Vallée du Garon**

**et**

**Arthropologia  
la LPO AuRA**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vue la délibération du conseil communautaire n° 2024-..... du 25 juin 2024,

### **Entre**

La **Communauté de communes de la Vallée du Garon**, Parc d'activités de Sacuny, 262, rue Barthélémy Thimonnier, 69530 Brignais, représentée par sa présidente, Françoise GAUQUELIN, ci-après désignée par la CCVG,

**D'une part,**

### **Et**

L'**association Arthropologia**, 60, rue Jacquemet, 69890 La Tour de Salvagny, représentée par Spiridoula CARANICOLAS, co-présidente, ci-après désignée par Arthropologia,

La **Ligue pour la protection des oiseaux Auvergne Rhône-Alpes délégation du Rhône**, dont le siège social est au 100, rue des Fougères, 69009 LYON, représentée par son président territorial, Denis Verchère, ci-après désignée par la LPO AuRA,

**D'autre part,**

Il est convenu ce qui suit :

## PREAMBULE

La CCVG s'est dotée, en janvier 2024, d'une stratégie *Biodiversité 2024-2034*. Celle-ci s'appuie sur les espaces agricoles et naturels du territoire pour faire face au double défi du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité.

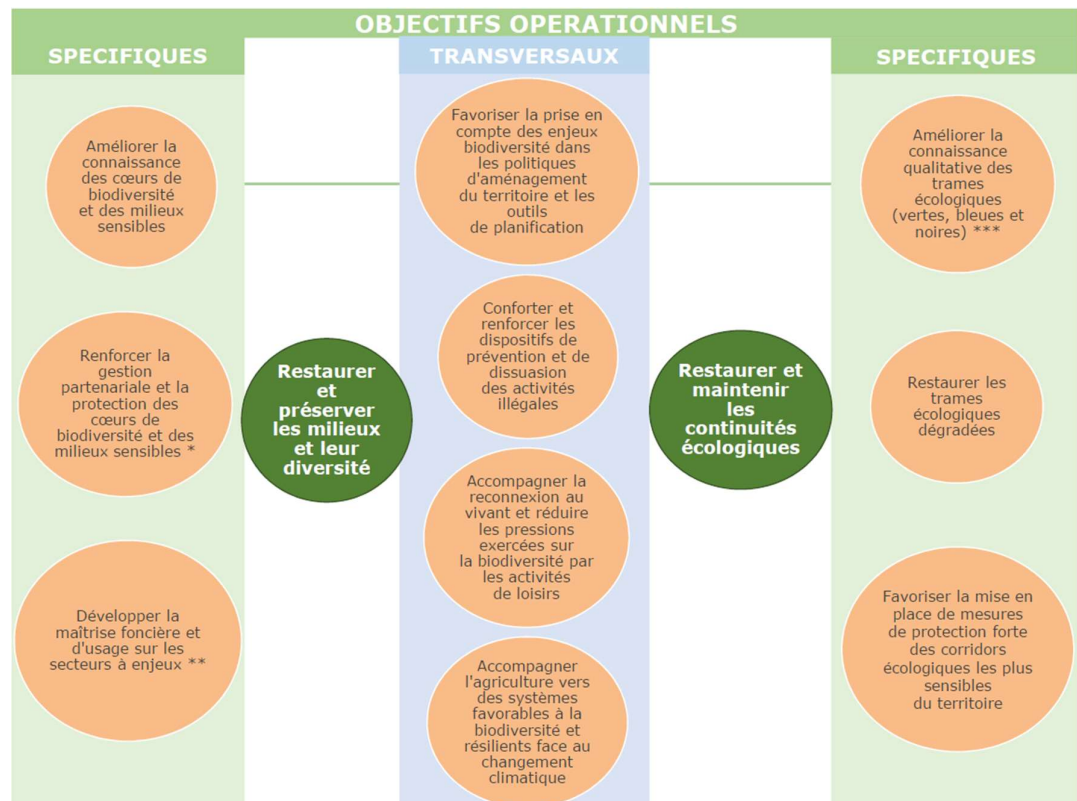
Pour cela, elle s'attelle à deux grands enjeux écologiques, que le diagnostic de la biodiversité de la vallée du Garon a permis de faire ressortir :

- La diversité des milieux naturels et leur capacité d'accueil de la biodiversité, fortement fragilisée par de multiples pressions qui entraînent disparition et dégradation des milieux ;
- La fonctionnalité écologique du territoire, c'est-à-dire les connexions entre ces milieux sur le territoire de la vallée du Garon, elle aussi fortement fragilisée par les pressions qu'elle subit et qui créent des pertes de connexion.

Et qui déterminent ses **objectifs à long terme** :

- Restaurer et préserver les milieux et leur diversité
- Restaurer et maintenir les continuités écologiques

Pour y parvenir, dix **objectifs opérationnels**, à atteindre sur la période de la stratégie, sont fixés :



Dans le cadre de ses stratégies *Biodiversité 2024-2034* et *Agriculture 2030*, la CCVG souhaite donc mettre en place un programme qui vise à mobiliser les différents acteurs des milieux agricoles afin de :

- Améliorer la résilience au changement climatique des espaces agricoles et des fermes du territoire ;
- Contribuer à préserver la biodiversité et les continuités écologiques des zones agricoles et naturelles de la vallée du Garon.

En effet, l'agriculture, profondément dépendante du vivant pour la production alimentaire, notamment, est un des secteurs les plus bénéficiaires de la nature. Elle participe également à façonner une biodiversité spécifique : la biodiversité agricole, entendue comme l'ensemble des diversités génétiques, des espèces et écosystémiques associées ou créées par l'agriculture.

Ce programme s'adresse aux :

- particuliers propriétaires de foncier agricole sur la CCVG,
- agricultrices et agriculteurs exploitant des terres agricoles sur la CCVG,
- collectivités territoriales propriétaires de foncier agricole sur la CCVG.

De leur côté, Arthropologia et la LPO AuRA disposent d'une expertise et d'une expérience reconnue dans la sensibilisation du grand public en faveur de la biodiversité et de la préservation de l'environnement, ainsi que dans l'accompagnement du monde agricole à la prise en compte de la biodiversité et des enjeux environnementaux.

Ils ont également fait la preuve de leur capacité d'innovation dans leurs domaines d'expertise, répondant ainsi à une préoccupation forte de la CCVG, qui cherche à apporter des solutions innovantes pour tout à la fois préserver la biodiversité et maintenir une agriculture viable et durable sur son territoire.

En outre, ils disposent d'une très bonne connaissance du territoire de la vallée du Garon.

Constatant les complémentarités fortes existant entre les projets, domaines d'expertise et compétences des parties prenantes et les préoccupations de la collectivité, la CCVG, Arthropologia et la LPO AuRA souhaitent mettre en place un partenariat sur les trois prochaines années.

## ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention générale précise les modalités de partenariat entre la CCVG, Arthropologia et la LPO AuRA dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies *Biodiversité 2024-2034* et *Agriculture 2030* de la CCVG.

## ARTICLE 2 – OBJECTIFS DU PARTENARIAT

Ce partenariat vise à mobiliser l'expertise, la capacité d'innovation des structures partenaires et à faciliter le déploiement sur le territoire de la CCVG des projets qu'elles portent afin d'accompagner et de renforcer les stratégies *Agriculture 2030* et *Biodiversité 2024-2034* de la CCVG.

Dans ce cadre, le partenariat focalisera sur l'accompagnement à **la résilience des espaces agricoles face au changement climatique par la préservation et la restauration de la biodiversité spécifique à ces espaces.**

Tout particulièrement, les partenaires contribueront à concevoir et mettre en œuvre le programme, qui offrira un ensemble d'accompagnements à mettre à disposition des propriétaires et des agricultrices et agriculteurs exploitant des terrains agricoles situés sur la CCVG.

## ARTICLE 3 – CONTENU DU PARTENARIAT

Chaque année, une programmation et le budget associé sont définis par les structures partenaires. Ils sont soumis à l'approbation de la commission Environnement, Transition écologique et Agriculture de la CCVG.

A l'issue de cette convention, un bilan sera réalisé par les structures partenaires. Il pourra donner lieu à l'établissement d'une nouvelle convention, à conduire en fonction des avancées réalisées et des nouveaux enjeux identifiés par les structures partenaires et la CCVG.

## ARTICLE 4 – ORGANISATION DU PILOTAGE ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT

La CCVG assure le pilotage et est responsable de la mise en œuvre du programme.

La proposition des actions à conduire dans le cadre de ce partenariat et leur mise en œuvre relèvent des structures partenaires, en cohérence avec les objectifs et les axes de travail fixés par cette convention.

Il est toutefois convenu que deux accompagnements seront engagés chaque année, soit six accompagnements sur la durée du programme *Biodiv'Agri en Garon*. Chaque accompagnement doit porter sur un ensemble de parcelles agricoles. Il est conduit en partenariat avec les agricultrices et agriculteurs exploitant les parcelles.

Le suivi des actions engagées dans le cadre de ce partenariat sera réalisé par la commission Environnement, Transition écologique et Agriculture de la CCVG.

## ARTICLE 5 - CALENDRIER DE REALISATION DU PARTENARIAT

Ce partenariat est conduit sur la période de juillet 2024 à décembre 2027, soit 42 mois selon les étapes suivantes :

- ouverture aux candidatures du programme : juillet 2024
- septembre 2024 – décembre 2025 : 1<sup>ère</sup> vague d'accompagnement
- mars 2025 – décembre 2026 : 2<sup>ème</sup> vague d'accompagnement
- mars 2026 – décembre 2027 : 3<sup>ème</sup> vague d'accompagnement
- septembre – décembre 2027 : suivi évaluation de toutes les réalisations

## ARTICLE 6 - FINANCEMENT DES ACTIONS CONDUITES DANS LE CADRE DU PARTENARIAT

Le montant de la subvention annuelle versée par la CCVG à chaque association pour la réalisation des actions conduites par chaque structure sur le territoire de la CCVG sera calculé sur la base du nombre de jours consacrés au partenariat, à raison de :

	Montant / jour			
	2024	2025	2026	2027
Arthropologia	610€	620€	630€	650€
LPO AuRA	610€	620€	630€	640€

En complément, des frais de mission peuvent être versés à chaque partenaire pour les déplacements réalisés pour la mise en œuvre des actions prévues. Ils sont calculés annuellement.

Le programme d'action annuel et le budget correspondant seront établis sur cette base, dans la limite de l'enveloppe attribuée à cette convention, à hauteur de **82 443€** pour la période couverte par la convention, selon la répartition prévisionnelle suivante :

	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Animation et interventions techniques par partenaires	9 550 €	17 450 €	21 190 €	34 253 €	<b>82 443 €</b>
Réalisation des chantiers : matériels, fournitures et prestations	- €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	<b>60 000 €</b>
<b>TOTAL en €</b>	<b>9 550 €</b>	<b>37 450 €</b>	<b>41 190 €</b>	<b>54 253 €</b>	<b>142 443 €</b>

La CCVG prendra à sa charge l'acquisition des matériels, fournitures et prestations nécessaires à la bonne réalisation des actions menées dans le cadre de ce partenariat.

## ARTICLE 7 – MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la participation financière annuelle de la CCVG à Arthropologia et la LPO AuRA se fera chaque année en deux fois :

- 50% au démarrage des actions prévues sur l'année ;
- Le solde en fin d'année, une fois les actions prévues dans le cadre du programme d'action annuel réalisées.

## ARTICLE 8 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1er juillet 2024 et entraîne l'autorisation de démarrage des opérations à compter de cette date.

Elle est conclue pour une durée de 42 mois à compter de sa date de signature. Elle pourra être étendue en fonction des besoins, après accord de toutes les parties prenantes. Sa prolongation fera alors l'objet d'un avenant.

## **ARTICLE 9 – LITIGE**

Tout litige entre la CCVG et l'une des parties prenantes de cette convention de partenariat concernant l'interprétation ou l'exécution de la présente convention sera portée par la partie la plus diligente devant le tribunal administratif de Lyon.

## **ARTICLE 10 – VALIDITE**

La présente convention entrera en vigueur à la date de sa notification aux partenaires par la CCVG.

Fait en trois exemplaires originaux,

À Brignais, le ..... 2024.

Pour la CCVG,  
La Présidente,

Pour Arthropologia,  
La co-présidente,  
Spiridoula CARANICOLAS

Pour la LPO AuRA,  
Le Président territorial,  
Denis VERCHERE